

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 96072 du 10 octobre 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
de la spécialité «aéronautique – mécaniciens avionique»**

NOR : INTJ1237000S

Le sous-directeur de la gestion du personnel,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié, relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu la décision n° 118801 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1131580S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> novembre 2012 :

Macabre, David

Nigend : 239 931

Numéro de livret de solde : 6 622 240

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2012 :

Gendreau, Grégory

Nigend : 309 808

Numéro de livret de solde : 6 670 531

Fait le 10 octobre 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
OLIVIER COURTET